

2025/170

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



ville de
Toulouges.
pari e treva

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/05/02

SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 06/05/2025	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Michel PLAZA, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	Absents excusés ayant donné procuration : Sandrine RABASSE procuration Thierry SEGARRA, Rudy KLEIN procuration Audrey CALVET, Martial MIR procuration Christine MALET, Franck DE LA LLAVE procuration Béatrice BAILLEUL, Isabelle OSTERSTOCK procuration Stéphanie GOMEZ
Présents : 17	Absents excusés : Florian GUZDEK
Votants : 22	Absents : Jean-Charles FESQUET, Vanessa BLAY, Bernard PAGES, Fabien BATLLE
	Secrétaire de séance : Thierry SEGARRA

ACTUALISATION DES TARIFS - SAISON CULTURELLE 2025/2026

Aurélie PASTOR BARNEOUD explique que le service culture programme différents spectacles et séances de cinéma qui varient en fonction de l'âge, et de la situation sociale des spectateurs. L'objectif de la municipalité est de favoriser l'accès à la culture pour tous, mais également de fidéliser les publics par l'incitation à la découverte culturelle.

Elle propose au conseil municipal d'actualiser les tarifs de la saison culturelle 2025/2026 selon le tableau ci-dessous. Ces propositions tiennent compte de la création d'une billetterie en ligne, opérationnelle sur le site de la commune, à partir de la saison 2025/2026.

TARIFS SAISON CULTURELLE 2025/2026

Anciens tarifs		Nouvelle proposition de tarifs	
Tarifs pleins selon spectacles	12,00 €		13,00 €
	14,00 €		15,00 €
	16,00 €		17,00 €
	18,00 €		19,00 €
	25,00 €		26,00 €
	30,00 €		31,00 €
Tarifs réduits* (selon spectacles)	8,00 €		9,00 €
	10,00 €		11,00 €
	12,00 €		13,00 €
	14,00 €		15,00 €

Tarifs réduits* (selon spectacles)	20,00 €	Tarifs inchangés	21,00 €
	25,00 €		26,00 €
Tarifs spéciaux* (selon spectacles)	8,00 €		8,00 €
	6,00 €		6,00 €
Tarif jeunes toulougiens**	8,00 €		8,00 €
Spectacle jeune Public	4,00 €		4,00 €
Cinéma	3,00 € (jeune public)		3,00 € (jeune public)
	4,00 € (tout public)		4,00 € (tout public)
Spectacle amateur	8,00 € (tarif plein)		8,00 € (tarif rif plein))
	6,00 € (tarif réduit)		6,00 € (tarif réduit)
Spectacles destinés aux écoles	3,00 €	3,00 €	
* étudiants de moins de 25 ans, groupe de 10 personnes, professionnels du spectacle vivant, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux			
** réservé au moins de 18 ans résidents à toulouges			

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'actualisation des tarifs proposés dans le tableau ci-dessus,
DIT que ces tarifs seront applicables à compter de la date de la délibération, et pour la saison culturelle 2025/2026.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 16/05/2025.

Fait à Toulouges, le 13 mai 2025
Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 19/05/2025